



**BASSE-
NORMANDIE**

Saint-Lô le 29 avril 2020

1^{er} degré Manche

objet : réouverture des écoles

Madame la DASEN,

Depuis les déclarations du Président de la République sur la réouverture progressive des écoles à partir du 11 mai, beaucoup de préalables ont été identifiés. Les personnels que nous représentons se posent de très nombreuses questions. Leur inquiétude est profonde, à titre personnel, professionnel, et parfois aussi comme parents.

Nous avons collecté les remarques qui nous sont remontées. Nous vous les livrons pour permettre à la réflexion collective de s'alimenter. Nous parlons bien de réflexion collective, car il serait contreproductif de vouloir imposer les mêmes normes partout, décidées dans quelques bureaux du rectorat ou des DSDEN. Les représentants du personnel doivent être associés à la définition des cadres aux niveaux académique et départementaux ; l'ensemble des personnels doit élaborer collectivement, dans les écoles, les meilleurs moyens d'accueillir, de protéger les personnes et de recommencer à exercer leur activité professionnelle.

La sécurité doit être la priorité :

- Les locaux doivent être désinfectés autant que nécessaire : le lien est essentiel avec les collectivités locales, qui doivent elles-mêmes négocier des protocoles de reprise avec leurs agents. Une école ne pourra rouvrir que si les locaux respectent ces conditions.
- Le matériel mutualisé, notamment en maternelle, impose une désinfection régulière, comment la mettre en place ?
- La restauration scolaire posera les mêmes contraintes. Là aussi, un cadre doit être défini mais avec une souplesse nécessaire en fonction des configurations d'école (modification des horaires afin d'organiser plusieurs services...)
- La récréation : les équipes vont avoir besoin de temps pour imaginer les modalités de récréation respectant les gestes barrières, notamment chez les plus petits.
- Le matériel de protection (gel, masques, gants ...) doit être disponible en quantité suffisante.
- Le masque, interdit pour les plus petits, pourrait-il être remplacé par des visières en maternelle ?



**BASSE-
NORMANDIE**

La santé des personnels doit primer :

- L'indigence de notre médecine de prévention implique que la santé des personnels est méconnue de vos services. Il existe une [liste de personnes fragiles](#) sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé, pourquoi ne pas la diffuser et demander aux personnels concernés de se faire connaître (dans le respect du secret médical) ? Ces personnels dûment identifiés devront alors rester confinés.
- La question se pose également si l'enseignant vit avec une personne fragile dans son entourage.
- Les élèves fragiles, ou qui ont dans leur entourage une personne fragile, devront aussi rester confinés.

Des effectifs réduits pour assurer la distanciation sociale :

- Un maximum de 15 élèves a été posé, cela nous semble beaucoup, particulièrement en maternelle. De plus, la distanciation est aussi affaire de locaux à disposition : la taille des salles de classe dans chaque école pourrait être un indicateur du nombre d'élèves maximum (5m² par élève ?).
- Si, comme le propose notre ministre, les élèves qui ne seraient pas avec les professeurs étaient accueillis dans d'autres locaux, la question se pose des locaux disponibles et du personnel nécessaire. Là aussi, une réflexion locale s'impose.
- Comment se fera le transport scolaire ? Il ne faut évidemment pas que la distanciation sociale recherchée à l'école se double d'une grande proximité dans les transports scolaires.

Une confiance nécessaire envers les équipes :

- Le Ministère a évoqué une journée de « pré-rentree » afin d'organiser les modalités spécifiques à chaque école. Cela nous paraît insuffisant. Il nous semble nécessaire de disposer d'au moins 2 jours sans les élèves afin de disposer de temps pour se retrouver après cette période difficile et pouvoir ainsi recréer du collectif, collectif nécessaire pour accueillir les élèves le mieux possible.
- Le plan de déconfinement annoncé par le Premier Ministre indique une reprise des maternelles et des élémentaires dès la semaine du 11 mai. L'organisation en groupes de moins de 15 élèves impliquera peut-être que tous les élèves ne seront pas présents les mêmes jours à l'école. L'enseignant devra-t-il alors faire double travail (présentiel et à distance) ? Il nous faut bien réfléchir à la façon de réguler la charge de travail de chacun et éviter les situations de surmenage, voire de burn-out. Cet enjeu doit être pris en compte par toute la chaîne hiérarchique pour éviter



BASSE- NORMANDIE

des injonctions contradictoires. Nous vous demandons donc de veiller à ce que règne la plus grande bienveillance de la part des IEN.

- Les programmes ne pourront plus être durant les mois qui arrivent un horizon atteignable : nos exigences scolaires devront être adaptées dans ce contexte. Attention aussi aux exigences par rapport aux évaluations (LSU).
- Depuis le début de la crise sanitaire, la charge de travail des directeurs s'est accrue, leurs responsabilités également : l'impression de devenir des chefs d'établissement sans en avoir le statut ni la reconnaissance est prégnante. Nous vous demandons de porter une attention particulière à ces personnels dévoués mais fatigués, notamment les plus fragiles. D'ailleurs, un directeur fragile sera-t-il tenu d'être présent le 11 mai pour assurer l'organisation pédagogique avec ses collègues ?

La reprise se fera sur la base du volontariat, cela a été réaffirmé. Mais ce choix laissé aux parents risque d'accentuer les inégalités scolaires et sociales déjà bien présentes. De plus, à quel moment l'école redeviendra-t-elle obligatoire pour tous ? L'épidémie va s'inscrire dans la durée, et nous comprenons que l'organisation que nous allons mettre en place risque de se prolonger dans les mois à venir.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces remarques et vous prie d'agréer, Madame la DASEN, l'expression de nos sentiments les plus respectueux ainsi que notre attachement au service public d'éducation.

Pour le SGEN-CFDT,

Valérie Levavasseur, Richard Viaux